



17^{ème} édition des Étoiles du court-métrage

Date limite d'inscription : 31 décembre

Pour remplir la fiche d'inscription vous avez besoin d'un logiciel permettant de compléter les PDF.
Si vous n'en possédez pas, vous pouvez télécharger gratuitement [Adobe Reader DC](#).

REALISATEUR

Prénom, nom :

Âge :

Coréalisateur(s) :

Âge(s) :

Courriel :

Téléphone :

Adresse :

COURT-MÉTRAGE

Titre :

Genre :

Durée :

Budget :

Nombre de prix remportés :

Support de présélection :

Lien internet pour visionner :

Mot de passe éventuel :

Année de création :

Court résumé
de l'œuvre
présentée
(4 lignes max)

IMPORTANT

La version numérique de cette fiche d'inscription (pas un scan, juste un enregistrement de vos données qui permettra de les extraire sur un logiciel), "enregistrée sous" le titre de votre court-métrage, doit être envoyée sur contact@imageincabestany.org

Une fois la version numérique envoyée, merci de respecter les conditions de validité de l'inscription : une fiche par œuvre et un chèque de 10 € à l'ordre de l'association Image In, représentant les frais de participation. Le tout est à envoyer avant le 31 décembre à la Mairie de Cabestany, Étoiles du court-métrage, Place des Droits de l'Homme, 66330 Cabestany, France.

Pour la version papier, vous déclarez avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et vous vous engagez à le respecter. Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

REGLEMENT

Art 1 L'association Image In, la ville de Cabestany, leurs partenaires et leurs mécènes organisent le vendredi 6 février, dans la salle de cinéma André Abet du centre culturel Jean Ferrat de Cabestany, les 17èmes Étoiles du court-métrage.

Art 2 Ce concept unique en France, permet de présenter différents festivals de courts-métrages à travers la diffusion de leurs lauréats et d'échanger autour d'un verre de l'amitié. Le public a pour mission d'élire les trois meilleures créations de la soirée qui seront directement sélectionnées pour les 45èmes Rencontres du court-métrage « Image In Cabestany ». La ville de Cabestany offrira un défraiement de 900 euros aux lauréats pour qu'ils puissent nous rejoindre en mars 2027. Pour concourir aux Étoiles du court-métrage, votre court-métrage doit avoir été proposé par un festival partenaire ou bien primé dans un ou plusieurs festivals. Dans ce cas, merci de nous fournir une liste des prix obtenus par votre court-métrage.

Art 3 Genre admis: Animation, clip musical, documentaire, expérimental, fiction et reportage. Thème libre. Durée limitée à 30 minutes, générique compris. Les œuvres étrangères doivent être sous-titrées en Français.

Art 4 Pour y participer, chaque œuvre doit être accompagnée d'une fiche d'inscription (à imprimer et à signer) et d'un chèque de participation de 10 € permettant de concourir également aux Rencontres du court-métrage « Image In Cabestany ». Cette participation couvre une partie des frais d'organisation, de communication et vous permet d'obtenir 2 pass complet pour les Rencontres du court-métrage que vous soyez sélectionné ou non. Une copie numérique de la fiche d'inscription devra être envoyée sur contact@imageincabestany.org

Art 5 Pour les présélections les supports suivants sont acceptés: fichier numérique (h264.mp4 conseillé). Pour la diffusion en salle un fichier numérique et un DCP vous seront demandés. Des informations vous permettant de réaliser facilement et gratuitement votre DCP vous seront envoyés.

Art 6 La fiche d'inscription, ainsi que les frais de participation devront être envoyés au plus tard le 31 décembre à la Mairie de Cabestany, Étoiles du Court, Place des Droits de l'Homme, 66330 Cabestany.

Art 7 L'association Image In acquittera les redevances SACEM concernant la diffusion des œuvres musicales bénéficiant de droits d'auteurs. L'utilisation d'images empruntées à d'autres réalisations – sauf celles qui feraient l'objet d'une citation au sens prévu par la loi – est formellement proscrite. L'association Image In décline toute responsabilité tant civile que pénale concernant des images ou œuvres musicales utilisées dans les films sans autorisation du ou des auteurs.

Art 8 Pour maintenir les qualités artistiques et techniques des Étoiles du court-métrage, l'œuvre sera soumise à une préselection durant les mois de septembre, d'octobre et de novembre. Seule l'œuvre envoyée et sélectionnée sera présentée aux Étoiles. Les décisions du comité de présélection seront souveraines et sans appel. Les réalisateurs seront avertis de leur sélection en décembre. Le programme sera disponible sur le site <http://imageincabestany.org>

Art 9 Les œuvres sélectionnées seront projetées au public qui décerneront des prix aux réalisateurs. Les décisions du public seront souveraines et sans appel.

Art 10 En envoyant son œuvre, le réalisateur autorise sa diffusion sans contrepartie financière. L'association Image In décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de destruction pouvant se produire pendant le transport des films, la projection ou la manifestation.

Art 11 Les œuvres sélectionnées seront conservées par l'association Image In qui se réserve le droit de les projeter dans un but promotionnel, lors de séances données à titre gratuit et à vocation purement associative sans but lucratif. À cet effet, elles resteront en dépôt à la vidéothèque de l'association Image In. Les œuvres non sélectionnées seront réexpédiées aux réalisateurs dans les six mois qui suivent les Étoiles du court-métrage s'ils en ont fait la demande.

Art 12 L'inscription aux Étoiles du court-métrage implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement constitué de 12 articles.